DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE (LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS: Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

EXCUSÉS: Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT ayant donné pouvoir à Madame Valérie VÉRON, Madame Laëtitia NYS ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire et Monsieur Thierry VANDAELE

ABSENTS: Madame Sabine ANGIGNARD, Madame Louise MOREAU, Monsieur Jean-Charles OLIVE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sonia ESNAULT

DCM n°024/2024 - 1.1.9

Création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur - marché public de travaux présentation du projet au stade PRO - consultation d'entreprises - autorisation de dépôt du permis de construire

Rapporteur: Madame HAMON

La mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur a été confiée au cabinet EXOCETH de GUER (56).

Le projet au stade PRO (études de projet) a été présenté au groupe de travail constitué d'élus membres de la commission communale patrimoine le 02 février courant.

Pour rappel, Il est prévu l'installation d'une chaudière à bois déchiqueté d'une puissance de 300 kiloWatts et de deux chaudières gaz de secours, d'une puissance de 550 kiloWatts, qui fonctionneraient en cas de panne de la chaudière à bois et pendant les pics en besoin de chaleur.

Il est aussi rappelé que le Département de Loire-Atlantique participera au financement de cet investissement sur le reste à charge pour la commune, déduction faite des subventions qui seront obtenues pour le financement de ce projet, puisque les locaux du collège Louis PASTEUR seront raccordés au futur réseau de chaleur.

Le projet entre la phase APD (avant-projet définitif) et la phase PRO n'a pas évolué. Il est seulement ajouté un vide sanitaire pour le local de la chaufferie pour éviter un problème d'humidité.

Concernant l'échelle à crinoline pour l'entretien de la toiture, le palier intermédiaire a été matérialisé sur les plans ; son accès sera sécurisé. Pour l'aire de livraison, il est prévu de l'enrobé sauf sur la partie la plus proche du local de stockage où il sera mis en œuvre du béton pour faciliter le nettoyage. Des ajustements ont également été opérés pour le raccordement de la future chaufferie aux différents réseaux.

Pour rappel, dans ce projet, il est prévu la création d'une surface de plancher de 84 mètres carrés environ, répartis comme suit :

Pièces créées	Superficie en mètres carrés	
Silo	36,00	
Chaufferie	39,00	
Trémie de remplissage (hors grilles)	9,00	

L'ensemble du réseau et des sous-stations est également intégré au programme de travaux.

L'estimation du coût du projet au stade PRO s'élève à 950 286,00 euros HT. À ce montant, il convient d'ajouter deux prestations en PSE (Prestation Supplémentaire Éventuelle), à savoir :

- PSE 1 installation d'un adoucisseur pour un montant estimé à 2 500,00 euros HT,
- PSE 2 retrait d'un élément amianté pour un montant estimé à 5 000,00 euros HT.

La PSE 2 concerne l'anticipation du traitement de la présence éventuelle d'amiante lors de la dépose de la chaudière dans le gymnase Sporti'vallons.

Le coût estimatif du projet, porté par conséquent au stade PRO à 957 786,00 euros HT, soit 1 149 343.20 euros TTC. est ventilé comme suit :

Libellés des lots	Estimation par lot (hors taxes)	Postes de dépenses	Montant estimatif (hors taxes)
Lots architecturaux	192 286,00 euros	Terrassement - VRD	29 701,00 euros
		Gros œuvre	119 817,00 euros
		Étanchéité	14 997,00 euros
		Métallerie	21 570,00 euros
		Espaces verts	6 201,00 euros
Lot chauffage /	461 900,00 euros	Chaufferie	352 100,00 euros
électricité		Sous-stations	109 800,00 euros
Lot réseau de chaleur	296 100,00 euros		
Total hors PSE (hors taxes)	950 286,00 euros		
PSE 1 (adoucisseur)	2 500,00 euros		
PSE 2 (retrait équipement amianté)	5 000,00 euros		

Au regard de ces estimations, il convient de procéder à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Un allotissement du marché de travaux serait prévu, selon le tableau de décomposition ci-dessus.

Les variantes ne seraient pas autorisées, afin d'éviter d'être confronté à des propositions techniques trop hétérogènes, et aucune PSE autre que celles indiquées ci-dessus ne serait nécessaire à prévoir.

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération 50,00% 50,00%
Critère 1 - Prix des prestations	
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	
2-1 - Références concernant la réalisation de projets similaires	10,00%
2-2 - Méthodologie et organisation du chantier •Organisation des études et de l'exécution (7,5 points) •Planning détaillé de l'entreprise et acceptation du planning DCE (7,5 points)	15,00%
2-3 - Matériel et personnel affectés au chantier •Personnel affecté au chantier (7,5 points) •Matériel affecté au chantier (7,5 points)	15,00%
2-4 - Mesures prises pour l'hygiène et la sécurité du chantier •Mesures prises pour l'hygiène sur le chantier (5 points) •Mesures prises pour la sécurité du chantier (5 points)	10,00%

Vu l'article L.421-1 et suivants Code de l'Urbanisme.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 119/2023 en date du 23 mai 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur au cabinet EXOCETH,

Vu la délibération numéro 264/2023 en date du 12 décembre portant approbation du projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et du réseau de chaleur au stade APD,

Considérant l'avis émis par les membres du groupe de travail constitué d'élus membres de la commission communale patrimoine le 02 février courant,

Considérant que ce projet porte sur des locaux concernés par les dispositions du décret numéro 2019-771 en date du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, appelé communément décret Tertiaire.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le dépôt d'un permis de construire pour la réalisation de ce projet,

Considérant que Monsieur le Maire doit être expressément autorisé par son conseil municipal à déposer un permis de construire au nom de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par les membres du groupe de travail constitué d'élus membres de la commission communale patrimoine ;
- APPROUVE le projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur au stade études de projet tel que présenté;
- ARRÊTE le coût prévisionnel des travaux, au stade études de projet, à la somme de 957 786,00 euros HT, soit 1 149 343,20 euros TTC;
- **-AUTORISE** le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux relatif à la création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur ;

- **-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le permis de construire pour la création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur au nom de la commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer le permis de construire.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses afférentes à ce projet seront ouverts en section d'investissement du budget 2024 de la commune.

Délibération publiée le 21 février 2024

Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU La secrétaire de séance, Sonia ESNAULT

Envoyé en préfecture le 20/02/2024 Reçu en préfecture le 20/02/2024

ID: 044-200078079-20240213-DCM_024_2024-DE